

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/09/2025 - 24766 - 2024 B 01292 - 815 223 490 - DECOR AMS

« DECOR AMS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7.500 €
SEGE SOCIAL : 6 RUE PIHET – 75011 PARIS
R.C.S. PARIS : B 815 223 490

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08/03/2023
n° de
facture



n° de
gestion

24766
29 SEP. 2025 24B1292

qum.

n° de
chrono

25101727

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 08 MARS A 10 HEURES, A PARIS

L'associé unique de la société « DECOR AMS », Société à responsabilité limitée a au capital de 7.500 € divisé en 500 parts sociales de 15 € chacune, a rédigé le présent procès-verbal.

La séance est présidée par le gérant et associé unique : Monsieur Petar PAPASCIKOV

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire établis à la date du 31/12/2022,
- le texte des résolutions proposées.

Documents qui ont été tenus à la disposition des associés quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social, ainsi que l'inventaire.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Petar PAPASCIKOV rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à l'annulation de l'assemblée pour défaut de convocation par lettre recommandée des associés,
- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022,

- Lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes, affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la Gérance,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de gestion sur les opérations du dernier exercice clos le 31/12/2022.

Il donne également lecture du rapport spécial concernant les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce.

Enfin, Monsieur Petar PAPASCIKOV déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que tous les associés sont présents ou valablement représentés et que, conformément aux dispositions du 5^{ème} alinéa de l'article L 223-27 du code du commerce, ils renoncent expressément à exercer l'action en nullité de la présente Assemblée pour défaut de convocation des associés par lettre recommandée quinze jours au moins avant la tenue de celle-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce, mentionnant l'absence de conventions, en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé décide d'affecter le bénéfice de 129.271 € de l'exercice de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES	129.271 €
QUI S'ELEVAIENT A	297.138 €
QUI S'ELEVERONT A	426.409 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende Brut	Montant éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.	Montant non éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.
31/12/2021	néant	néant	néant
31/12/2020	néant	néant	néant
31/12/2019	néant	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président, déclare la séance levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président et le gérant, une feuille de présence ayant été émarginée lors de l'entrée en séance.

Le Président de séance

Le gérant

AR DECO
18 rue Pihe
75011 PARIS
SIRET : 815 223 490 00021

1944

« DECOR AMS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7.500 €
SEGE SOCIAL : 6 RUE PIHET – 75011 PARIS
R.C.S. PARIS : B 815 223 490

* * *

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

* * *

Monsieur Petar PAPASCIKOV, Gérant de la Société « DECOR AMS », a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

En 2022, l'entreprise a poursuivi sa croissance avec une évolution de chiffre d'affaires de + 16%. Pas d'accident majeur, hormis un nouvel impayé de 12 K€.

- **Évolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Nous espérons poursuivre notre développement en 2023.

- **Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, il a été réalisé :

- Pour 3.201 euros d'acquisition de matériel informatique ;
- Pour 9.834 euros de matériel de chantier.

RESULTATS - AFFECTATION

- *Examens des comptes et résultats*

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 :

- ✓ le chiffre d'affaires s'élève à 2.118.704 € contre 1.818.808 € au 31/12/2021 ;
- ✓ le total des produits d'exploitations s'élève à 2.136.597 € contre 1.794.214 € au 31/12/2021 ;
- ✓ Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 1.963.149 € contre 1.634.664 € au 31/12/2021 ;

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 173.448 € contre 159.550 € au 31/12/2021.

La société a employé 12 salariés, hors gérance.

Compte tenu d'une perte financière de 2.462 €, contre une perte financière de 201 € en 2021, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 170.986 € contre 159.349 € au 31/12/2021.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de 940 € contre un résultat exceptionnel de 451 € au 31/12/2021 ;
- d'un impôt sur les sociétés de 40.775 € contre un impôt de 39.429 € en 2021 ;

l'exercice clos le 31/12/2022 se traduit par un bénéfice de 129.271 € contre un bénéfice de 120.371 € au 31/12/2021.

- Proposition d'affectation du résultat

L'associé décide d'affecter le bénéfice de 129.271 € de l'exercice de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES	129.271 €
QUI S'ELEVAIENT A	297.138 €
QUI S'ELEVERONT A	426.409 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende Brut	Montant éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.	Montant non éligible à l'abattement prévu par l'art. 158-3 du C.G.I.
31/12/2021	néant	néant	néant
31/12/2020	néant	néant	néant
31/12/2019	néant	néant	néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de préciser que les conventions réglementées seront portées sur le registre en annexe du procès-verbal.

REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la gérance.

Le Gérant

AR DECO
6 rue Pihet
75011 PARIS
SIRET 815 223 490 00021

100-1-12-253-930-00053
1/2/12
AIR DECO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
DECOR AMS		6 RUE PIHET	
SIRET	8 1 5 2 2 3 4 9 0 0 0 0 2 1	75011 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	BTP	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		137 598	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet annosc expertise 10 rue riquet 75019 paris		Tél: 01 83 77 75 00	
Tél: 01 83 77 75 00		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 08/03/2023 Lieu AULNAY SOUS BOIS	
		Qualité et nom du signataire: PAPASCIKOV Petar	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 6 RUE PIHET		75011 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 8152234900021		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13/11/22	
		N-1 13/11/21	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	297 138	176 767
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	129 271	120 371
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	434 659	305 388
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	151	151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	188 829	155 486
	Dettes fiscales et sociales	DY	174 638	132 947
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	363 618	288 584
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	798 277	593 972
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	363 618	288 584
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		DECOR AMS						Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG	2 118 704	FH		FI	2 118 704	1 818 808
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 118 704	FK		FL	2 118 704	1 818 808	
	Production stockée*					FM	17 618	(29 711)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (I) (11)					FQ	275	5 117	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 136 597	1 794 214
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 227 825	1 090 706	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	230 653	163 571	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	24 063	19 437	
	Salaires et traitements*					FY	315 220	241 809	
	Charges sociales (10)					FZ	137 025	103 269	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	17 462	15 698
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 367	
		Autres charges (12)					GE	534	174
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 963 149	1 634 664
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	173 448	159 550	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	75	256	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	75	256	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 537	457	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 537	457	
2 RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 462)	(201)	
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I II III IV V VI)						GW	170 986	159 349	

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 040
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 040
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	940 589
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	940 589
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)		HI	(940) 451
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	40 775 39 429
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	2 136 672 1 795 510
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	2 007 401 1 675 139
5 BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits total des charges)		HN	129 271 120 371
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 040
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	1 590 2 951
	{ - Crédit bail immobilier	HQ	5 298 3 418
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	158
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
PENALITES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		940	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
				5		6	
				7		8	
				9		10	
				11		12	
				13		14	
				15		16	
				17		18	
				19		20	
				21		22	
				23		24	
				25		26	
				27		28	
				29		30	
				31		32	
				33		34	
				35		36	
				37		38	
				39		40	
				41		42	
				43		44	
				45		46	
				47		48	
				49		50	
				51		52	
				53		54	
				55		56	
				57		58	
				59		60	
				61		62	
				63		64	
				65		66	
				67		68	
				69		70	
				71		72	
				73		74	
				75		76	
				77		78	
				79		80	
				81		82	
				83		84	
				85		86	
				87		88	
				89		90	
				91		92	
				93		94	
				95		96	
				97		98	
				99		100	
				101		102	
				103		104	
				105		106	
				107		108	
				109		110	
				111		112	
				113		114	
				115		116	
				117		118	
				119		120	
				121		122	
				123		124	
				125		126	
				127		128	
				129		130	
				131		132	
				133		134	
				135		136	
				137		138	
				139		140	
				141		142	
				143		144	
				145		146	
				147		148	
				149		150	
				151		152	
				153		154	
				155		156	
				157		158	
				159		160	
				161		162	
				163		164	
				165		166	
				167		168	
				169		170	
				171		172	
				173		174	
				175		176	
				177		178	
				179		180	
				181		182	
				183		184	
				185		186	
				187		188	
				189		190	
				191		192	
				193		194	
				195		196	
				197		198	
				199		200	
				201		202	
				203		204	
				205		206	
				207		208	
				209		210	
				211		212	
				213		214	
				215		216	
				217		218	
				219		220	
				221		222	
				223		224	
				225		226	
				227		228	
				229		230	
				231		232	
				233		234	
				235		236	
				237		238	
				239		240	
				241		242	
				243		244	
				245		246	
				247		248	
				249		250	
				251		252	
				253		254	
				255		256	
				257		258	
				259		260	
				261		262	
				263		264	
				265		266	
				267		268	
				269		270	
				271		272	
				273		274	
				275		276	
				277		278	
				279		280	
				281		282	
				283		284	
				285		286	
				287		288	
				289		290	
				291		292	
				293		294	
				295		296	
				297		298	
				299		300	
				301		302	
				303		304	
				305		306	
				307		308	
				309		310	
				311		312	
				313		314	
				315		316	
				317		318	
				319		320	
				321		322	
				323		324	
				325		326	
				327		328	
				329		330	
				331		332	
				333		334	
				335		336	
				337		338	
				339		340	
				341		342	
				343		344	
				345		346	
				347		348	
				349		350	
				351		352	
				353		354	
				355		356	
				357		358	
				359		360	
				361		362	
				363		364	
				365		366	
				367		368	
				369		370	
				371		372	
				373		374	
				375		376	
				377		378	
				379		380	
				381		382	
				383		384	
				385		386	
				387		388	
				389		390	
				391		392	
				393		394	
				395		396	
				397		398	
				399		400	
				401		402	
				403		404	
				405		406	
				407		408	
				409		410	
				411		412	
				413		414	
				415		416	
				417		418	
				419		420	
				421		422	
				423		424	
				425		426	
				427		428	
				429		430	
				431		432	
				433		434	
				435		436	
				437		438	
				439		440	
				441		442	
				443		444	
				445		446	
				447		448	
				449		450	
				451		452	
				453		454	
				455		456	
				457		458	
				459		460	
				461		462	
				463		464	
				465		466	
				467		468	
				469		470	
				471		472	
				473		474	
				475		476	
				477		478	
				479		480	
				481		482	
				483		484	
				485		486	
				487		488	
				489		490	
				491		492	
				493		494	
				495		496	
				497		498	
				499		500	
				501		502	
				503		504	
				505		506	
				507		508	
				509		510	
				511		512	
				513		514	
				515		516	
				517		518	
				519		520	
				521		522	
				523		524	
				525		526	
				527		528	
				529		530	
				531		532	
				533		534	
				535		536	
				537		538	
				539		540	
				541		542	
				543		544	
				545		546	
				547		548	
				549		550	
				551		552	
				553		554	
				555		556	
				557		558	
				559		560	
				561		562	
				563		564	
				565		566	
				567		568	
				569		570	
				571		572	
				573		574	
				575		576	
				577		578	
				579		580	
				581		582	
				583		584	
				585		586	
				587		588	
				589		590	
				591		592	
				593		594	
				595		596	
				597		598	
				599		600	
				601		602	
				603		604	
				605		606	
				607			

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 079	QA	1 904	QB		QC	4 983
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	14 073	QE	2 116	QF		QG	16 189
	Matériel de transport	QH	28 553	QI	8 360	QJ		QK	36 913
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 281	QM	5 082	QN		QO	17 363
		QP		QR		QS		QT	
		QU	57 986	QV	17 462	QW		QX	75 448
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	57 986	QP	17 462	QQ		QR	75 448

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables				DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques nat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY			Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	4 983	6U	10 367	6V	15 350	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		7A		
	TOTAL III	7B	4 983	TY	10 367	TZ	15 350	
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	4 983	UB	10 367	UC	15 350	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	10 367	UF				
	- financières	UG		UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	10 650	UV	10 650	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	18 420				18 420			
	Autres créances clients				UX	224 658		224 658					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation intérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	40 657		40 657					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	4 117		4 117					
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	8 778		8 778					
TOTAUX				VT	307 280	VU	288 860	VV	18 420				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	188 829		188 829						
Personnel et comptes rattachés				8C	30 278		30 278						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	34 540		34 540						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	26 099		26 099						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	75 677		75 677						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	8 044		8 044						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	151		151						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	363 618	VZ	363 618						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2										
I RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	129 271		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 039	WB						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	5 073	XE	9 112					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	940					
	Amendes et pénalités		WJ	940	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	40 775		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %										I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WO					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		XR					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												WQ		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y1		
												Y3		
										TOTAL I	WR	180 098		
II DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A		WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												XB	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												I6	
	Majoration d'amortissement *												WZ	
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA		ZX			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		ZY			
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		XD			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XF		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI		XS					
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												XG		
III RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	180 098				XJ					
		déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	180 098				XO					

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ ***I SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

K4ter

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III PROVISIONS ET CARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne W1

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☐								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	120 371		- Autres réserves	ZD	120 371			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE				
					Autres répartitions	ZF				
					Report à nouveau	ZG	0			
TOTAL I			OF	120 371	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	120 371	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										
Exercice N : Exercice N-1 :										
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	56 988	26 987	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	43 908	40 920	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	25 130	22 176	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	104 627	73 488	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	230 653	163 571		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	6 345	4 669	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	17 718	14 768	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	24 063	19 437		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	284 652	286 784	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	149 509	133 690	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB	315 220		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

A DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B PLUS VALUES, MOINS VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenus sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪								
		(A)	(B)	(ventilation par taux)		(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I SUIVI DES MOINS VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II SUIVI DES MOINS VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMP T SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire
(article 35A du code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art 3 5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

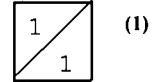
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : DECOR AMS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	12
dont apprentis			YF		
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 118 704
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 118 704
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	275
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	17 618
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	17 893
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 249 254
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	158 428
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	5 298
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	534
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 413 514
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	723 083
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	723 083
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 118 704	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 5 2 2 3 4 9 0 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE DECOR AMS

ADRESSE (voie) 6 RUE PIHET

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PAPASCIKOV Prénom(s) PETAR

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 290780 N° Département Commune ROUSSE Pays BG

Adresse : N° 12 Voie VILLA DE LA CONVENTION

Code postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.